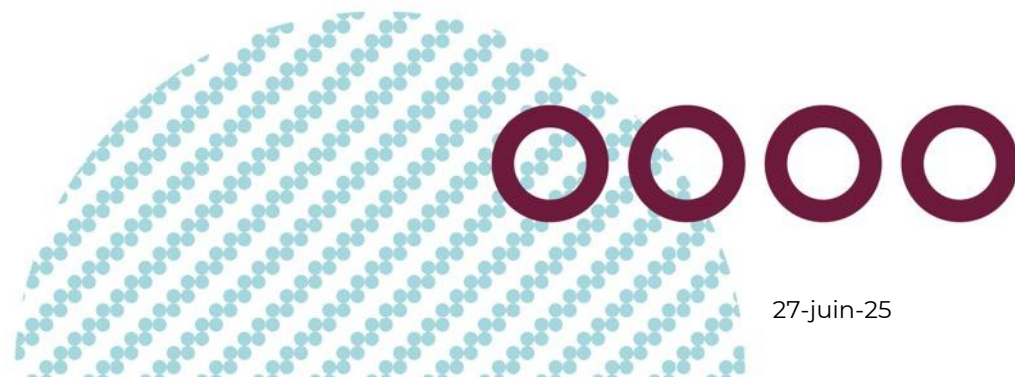




Réseau formation

Process de labélisation des partenaires



Lexique

Formateur référencé = personne physique

Intervenant en formation, dont l'expertise a été validée en formation par un partenaire labélisé.

Il peut être salarié ou sous-traitant du partenaire, et a les compétences du CCPI Animation d'une formation interne

Evaluateur certifié = personne physique

Intervenant en positionnement et évaluation, dont l'expertise a été validée par le jury paritaire IPC.

Il peut être salarié ou sous-traitant du partenaire, et a obtenu son CCPI Evaluation de Compétences

Partenaire labélisé = personne morale (structure)

Organisme de formation ou société indépendante

- ayant un ou plusieurs formateurs référencés
- commercialisant sous label IPC FORMATION une offre de formation/prestation de conseil aux entreprises de l'IPC
- commercialisant pour l'ensemble du réseau

Partenaire habilité

Organisme de formation ou société indépendante

- Ayant un ou plusieurs évaluateurs nommés de Branche IPC
- Répondant aux critères de Branche IPC pour mettre en œuvre les formations certifiantes CQP/CCP

Sous-traitant = personne morale (structure)

Organisme de formation ou société indépendante sans formateur référencé.

Il intervient sur demande du client ou lorsque les compétences sont inexistantes parmi les partenaires



01

Process de labélisation

Différentes étapes

Process de labélisation

1. Candidature de l'organisme à la labélisation

- Courrier de motivation & CV du/des formateur(s) référencé(s) à contact.formation@unidis.fr
- Entretien téléphonique avec un représentant d'IPC FORMATION

2. Entretien de labélisation

- Présentation de l'organisme de formation
- Présentation d'une offre pédagogique et financière sur une étude de cas
- Evaluation par un jury de labellisation selon 3 critères :
 - ☐ Motivation, valeurs et esprit de réseau
 - ☐ Qualités relationnelles et commerciales
 - ☐ Maîtrise organisationnelle et démarche qualité
 - ☐ Présence d'au moins un formateur référencé

- **Si >80% : passage à l'étape suivante**
- **Si <80% : proposition d'un plan de formation**

Process de labélisation

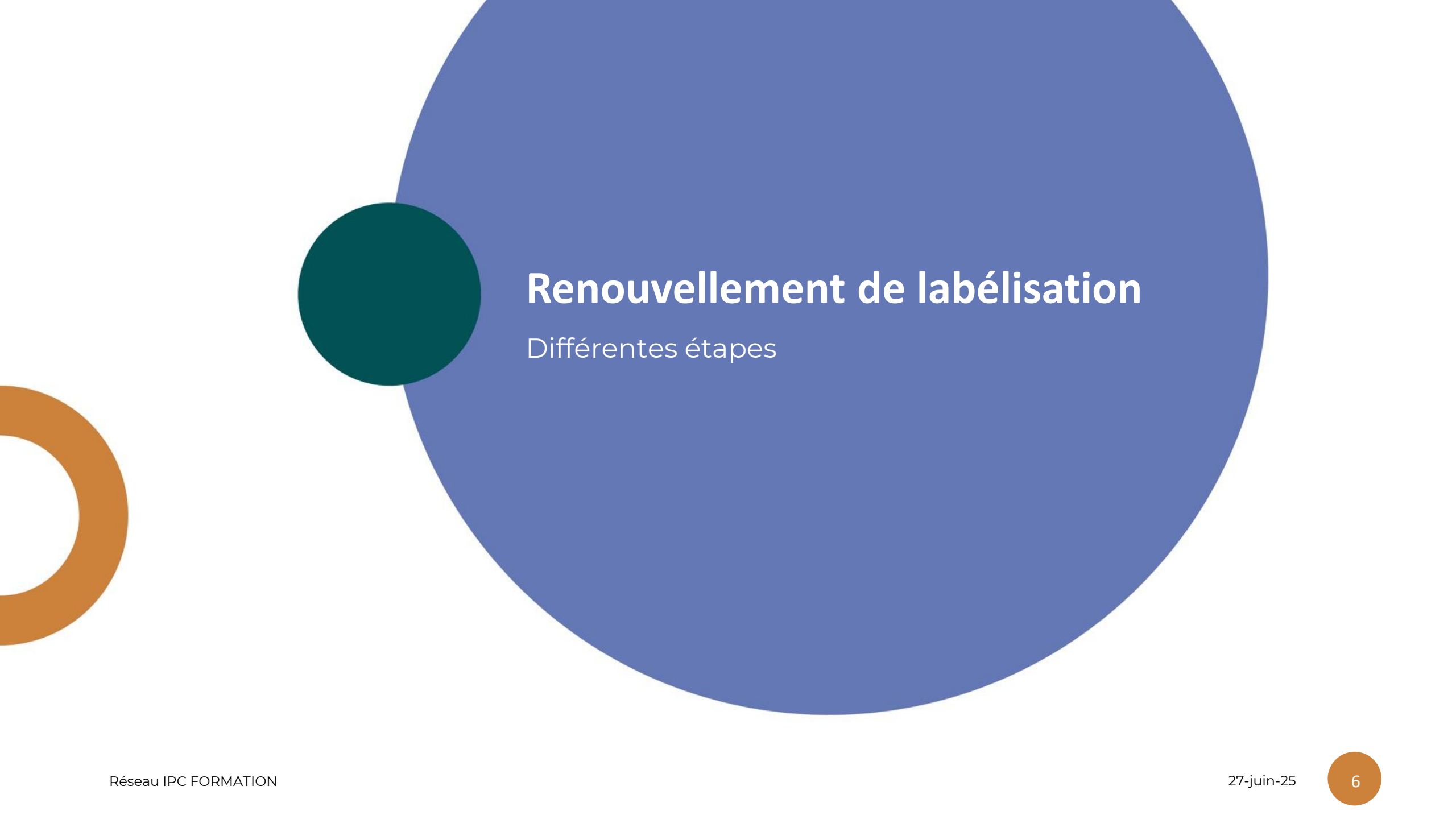
3. Renvoi des documents dûment complétés et signés

- Dossier du partenaire IPC FORMATION
- CV Formateurs référencés
- Attestation de régularité Fiscale de moins de 3 mois
- Attestation de régularité URSSAF de moins de 6 mois
- Charte du label IPC FORMATION 2025

- **Éléments conformes à la prise de décision de l'étape 2, passage à l'étape suivante**
- **Éléments non conformes, retour à l'étape 2.**

4. Labélisation pour une durée de 5 ans

- Information du réseau des partenaires dans l'IPC FORMATION News
- Carte postale sur le site <https://unidis.fr/portail/le-reseau-des-partenaires/>



Renouvellement de labélisation

Différentes étapes

Process de renouvellement de labélisation

1. Actualisation des documents à +5ans

- Dossier du partenaires (dont formations réalisées durant 5 ans)
- CV des formateurs référencés (actualisation, suppression, ajout)

2. Vérification des critères de labélisation durant les 5 ans

- Respect de la charte du label IPC FORMATION
- Participation aux séminaires et groupes de travail du réseau
- Actualisation des compétences techniques et pédagogiques
- Motivation, valeurs et esprit de réseau
- Organisation et respect de la démarche qualité (QUALIOPI)

➤ **Si critères validés, passage à l'étape suivante – sinon retrait de labélisation**

3. Renouvellement de la labélisation pour 5 ans

À bientôt !



L'Industrie Papier Carton

23 rue d'Aumale • 75009 Paris
contact@industriepapiercarton.fr
industriepapiercarton.fr